

SIAEP VALLEE DE LA CREUSE

2 bis Place de la Fontaine
23220 BONNAT

Tél : 05.55.80.01.70
Courriel : siaepvc.23@orange.fr

Services publics de l'eau potable

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau

EXERCICE 2020

Conformément à la Loi 95.101 du 2 février 1995,
relative au renforcement de la protection de l'environnement.
Décret n° 94-841 du 26 septembre 1994, relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de
la consommation humaine.
Décret n° 95-635 du 6 mai 1995, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau
potable et de l'assainissement.

SOMMAIRE

I – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	p 2
*Organisation administrative du service	
*Estimation de la population desservie	
*Conditions d’exploitation du service	
*Prestations assurées dans le cadre du service	
*Ressources en eau	
*Nombre d’abonnements	
*Volumes mis en distribution et vendus	
*Longueur du réseau	
*Ouvrages	
II – TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	p 6
*Fixation des tarifs en vigueur	
*Prix du service de l’eau potable	
*Prix du service de l’eau potable hors redevance pollution	
*Le prix de l’eau pour Anzème, Bonnat, Champsanglard, Genouillac, Jouillat, Le Bourg d’Hem, Roches, St Fiel, Châtelus-Malvaleix	
*Le prix de l’eau pour La Celle Dunoise	
*Recettes d’exploitation	
III - INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	p 8
*Qualité de l’eau	
*Protection des ressources en eau	
*Connaissance et gestion patrimoniale	
*Performance du réseau	
*Renouvellement du réseau	
IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	p 11
*Travaux engagés au cours de l’exercice	
*Programme de travaux adoptés par l’assemblée délibérante pour l’année 2019	
*Travaux envisagés pour les années à venir	
*Etat de la dette	
*Amortissements réalisés	

ANNEXES : analyses ARS

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP DE LA VALLEE DE LA CREUSE regroupe les communes de :

ANZEME	LA CELLE DUNOISE
BONNAT	LE BOURG D'HEM
CHAMPSANGLARD	ROCHES
CHATELUS-MALVALEIX	SAINT-FIEL
GENOUILLAC	
JOUILLAT	

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

6 178 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la SAUR (Société Aménagement Urbain et Rural) en vertu :

-signature du contrat de Délégation du Service Public de la distribution de l'Eau Potable du Syndicat, à compter du 01/09/2013, pour une durée de 10 ans, jusqu'au 31/08/2023.

-avenant n°1 du 15/12/2016 : modification du périmètre, intégration de la commune de Châtelus-Malvaleix

-avenant n°2 du 20/03/2019 : modification tarifaire : encaissement SAUR

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs et émission des factures
Gestion des abonnés	accueil des abonnés, traitement des doléances clients
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement et des lagunes
Renouvellement	de canalisations inférieur à 11 ml, des compteurs, des équipements électromécaniques, matériels tournants, équipements hydrauliques de traitement et pompage, installations électriques
Prestations particulières	Traitement des boues produites

La collectivité prend en charge :

Canalisations	déplacement-renforcement-renouvellement-extension
Branchements	renouvellement au-delà de 11 ml
Ouvrages, installations et matériel de traitement et de pompage	génie civil et mise en conformité avec la réglementation

■ **RESSOURCES EN EAU** : les données présentées sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails ci-dessous.

- Points de prélèvement

Localisation	Prélèvement annuel [m ³]
Sources de BONNAT	31 748
Captage de la Peyrelle commune de ROCHES	25 421
Station de traitement des Chezelles	349 980
Réservoir de Jaumareix	8 767
Station pompage des Pradoux	5 375
Total des prélèvements [m³]	421 291

- Exportations d'eau

Exportateur	Volume annuel exporté [m ³]
GLENIC	1 704
GUERET	0
LINARD-MALVAL-CHENIERS	214
Total des exportations	1 918

- Importations d'eau

Importateurs	Volume annuel importé [m ³]
GUERET	0
SIAEP-FRESSELINE-CHAMBON-STE CROIX	10 103
ST-DIZIER-LES -DOMAINES	8 177
LA FAYETTE	18 691
Total des importations	36 971

■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2018	2019	2020	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	3 990	3 944	3 968	+ 0,61

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Répartition des abonnés par commune :

Commune	Nombre abonnés		Variation
	2019	2020	
ANZEME	361	367	
BONNAT	819	823	1,7%
CHAMPSANGLARD	191	188	0,5%
CHATELUS-MALVALEIX	382	387	-1,6%
GENOUILLAC	379	382	1,3%
JOILLAT	302	304	0,8%
LA CELLE DUNOISE	506	506	0,7%
LE BOURG D'HEM	216	213	0%
ROCHES	272	271	-1,4%
ST FIEL	516	527	-0,4%
Total des abonnés	3 944	3 968	0,61%

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS** (*vol. produits + vol. importés – vol. exportés*)

Volumes [m ³]	2019	2020	Variation
Volume produit	472 422	420 205	-11,1%
Volume importé	54 168	36 970	-31,7%
Volume exporté	13 253	1 828	-86,2%
Volume mis en distribution	513 337	455 347	-11,29%
Volume vendu aux abonnés domestiques	339 705	333 830	
Volume vendu aux abonnés non domestiques	3 826	4 558	
Volume total vendu aux abonnés	343 531	338 388	

La consommation moyenne par abonnement domestique est de **86,57 m³** par an. Elle était de 87,10 m³ en 2019.

- Volumes produits (issus des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution)

Volumes mis en distribution et consommés	[m ³]
Volume produit	420 205

■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2019	2020	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en kml	376	377,896	+0,50

■ **OUVRAGES**

*Stations de production :

- Le Bourg d'Hem, prélèvement sur la rivière Creuse
- La Roches Peyrelle sur la commune de Roches, prélèvement eau de source,
- Le Puits d'Ambaud sur la commune de St Dizier les Domaines, prélèvement nappe souterraine
- Pompape des Pradoux sur la commune de Châtelus-Malvaleix

*Station de traitement des Chézelles sur la commune de La Celle Dunoise

*Stations de surpression et de reprise

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> -Chignaroche sur la commune d'Anzème -Les Forges sur la commune d'Anzème -Chignavieux sur la commune d'Anzème -Bois Chabrat sur la commune de St Fiel -Montilloux sur la commune de Bonnat -Champsanglard | <ul style="list-style-type: none"> -La Betouille sur la commune de La celle Dunoise -Les Granges sur la commune de La Celle Dunoise -Genouillac |
|--|--|

*Réservoirs :

Sur la commune de Bonnat :

- Le Monteil
- La Fifotte
- Bel Air
- Le Pouyoux
- Montilloux

Sur la commune d'Anzème :

- Péchadoire
- Chignaroche
- Chignavieux
- Les Forges

Sur la commune du Bourg d'Hem :

- Lasvy
- Cimetière
- Vallade
- Réjat

Sur la **commune de La Celle Dunoise** :

- La Betouille
- Les Granges

Réservoir de Peume/Roches et Jouillat

Réservoir de Genouillac Vieux

Sur la commune de Châtelus-Malvaleix :

-Bellevue

Réservoir de champsanglard
Réservoir de Bois Chabrat

-Jaumareix
-La Fayette
-La Gendarmerie

*Bâches de reprise et de suppression :

-Roches Peyrelle
-des Forges

-Chignaroche
-Chignavieux

-Bourg d'Hem
-Bâche eau traitée Chatelus-Malvaleix

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivants :

Date de la délibération	Objet
20 décembre 2011	Tarif campagne 2011/2012
Pas de délibération	Pas d'augmentation en 2013
14 décembre 2013	Tarif campagne 2014 - augmentation
2015	Pas d'augmentation
2016	Pas d'augmentation
2017	Pas d'augmentation
2018	Pas d'augmentation
2019	Prix de vente lissé/plus qu'une seule tranche de 1,75€
2020	Pas d'augmentation

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ REMUNERATION DU DELEGATAIRE

La rémunération de la SAUR est fixée par le contrat de délégation de service public et indexée annuellement par application aux prix de base d'un coefficient défini au contrat.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement
- une part consommation

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement

Les volumes sont relevés annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimées.

Les abonnés ont la possibilité de régler leur facture par prélèvement mensuel.

Redevance de pollution domestique par commune. La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau par le délégataire. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle varie selon les communes du service.

	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} janvier 2020
LA CELLE DUNOISE	0,23	0,23
ANZEME	0,23	0,23
CHAMPSANGLARD	0,23	0,23
CHATELUS-MALVALEIX	0,23	0,23
GENOUILLAC	0,23	0,23
JOUILLAT	0,23	0,23
LE BOURG D'HEM	0,23	0,23
ROCHES	0,23	0,23
SAINT-FIEL	0,23	0,23

	0,23	0,23
SIAEP DE LA VALLE DE LA CREUSE		
EAU POTABLE	2020	Tarif domestique du Syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janv. 2019	1 ^{er} janv. 2020	Variation
Part de la collectivité				
Part fixe	Abonnement ordinaire *	104,50	104,50	
Consommation [€ HT/m ³]		1,75	1,75	
Redevances et taxes	TVA	5,5%	5,5%	

*Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janv. 2020	1 ^{er} janv. 2021	variation
Collectivité	314,50	314,50	
TVA	17,30	17,30	
Total (€TTC)	331,80	331,80	

SIAEP DE LA VALLE DE LA CREUSE		
EAU POTABLE	2020	Tarif domestique du Syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU pour ANZEME, BONNAT, CHAMPSANGLARD, GENOUILLAC, JOUILLAT, LE BOURG D'HEM, ROCHES, ST FIEL, LA CELLE DUNOISE

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janv. 2019	1 ^{er} janv. 2020
Part de la collectivité			
Part fixe [€ HT/m]	Abonnement ordinaire *	104,50	104,50
Consommation		1,75	1,75
Redevances et taxes	TVA	5,5%	5,5%

*Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janv. 2020	1 ^{er} janv. 2021
Collectivité	314,50	314,50
Redevance pollution domestique	27,60	27,60
TVA	18,82	18,82
Total (€TTC)	360,92	360,92

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

■ LE PRIX DE L'EAU pour CHATELUS-MALVALEIX

	Désignation	1 ^{er} janv. 2020	1 ^{er} janv. 2021
Part de la collectivité			
Part fixe [€ HT/m]	Abonnement ordinaire *	104,50	104,50
Consommation		1,75	1,75
Redevances et taxes	TVA	5,5%	5,5%

■ **EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2001**

Année	Collectivité (€)	Total hors TVA (€)
2001	285,35	287,91
2002	288,95	291,51
2003	288,95	291,51
2004	288,35	290,91
2005	290,50	290,50
2006	290,50	290,50
2007	295,60	295,60
2008	298,00	298,00
2009	306,00	306,00
2010	314,50	314,50
2011	314,50	314,50
2012	318,10	318,10
2013	318,10	318,10
2014	319,30	319,30
2015	319,30	319,30
2016	319,30	319,30
2017	319,30	319,30
2018	314,50	314,50
2019	314,50	314,50
2020	314,50	314,50

■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

Recettes de la collectivité

	2019	2020
Recettes vente d'eau abonnés	423 518,94	Changement de date de facturation par SAUR. 1 279 868,09
Autres recettes		
Autres prestations aux abonnés (recouvrement sur créance admise en non-valeur)	202,90	182,59
Total des recettes	423 721,84	1 280 050,68

INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

■ **QUALITE DE L'EAU**

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définie par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle règlementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	54	1	98,2%	
Conformité physico-chimique	59	1	98,3%	

■ **PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU :**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau Captage Font Froide 1 et 2 (POUYOUX)

	60%	arrêté préfectoral
➡	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Captage de la Goutte d'Ayen (POUYOUX)

➡	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	-----	---

Captage la Goutte Gauthier (POUYOUX)

➡	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	-----	---

Captage la Lande (POUYOUX)

➡	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	-----	---

Captage Peume 1 (la Peyrelle)

➡	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	-----	---

Captage Peume 2 (la peyrelle)

➡	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	-----	---

Import d'eau traitée depuis ST-DIZIER-LES-DOMAINES

➡	0%	aucune action
---	----	---------------

Import d'eau traitée depuis SIAEP FRESSELINE-CHAMBON-STE CROIX

➡	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	------	---

Prise d'eau sur la Creuse

➡	40%	Avis provisoire de l'hydrogéologue
---	-----	------------------------------------

<p>Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</p> <p>68,88%</p>
--

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU :**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

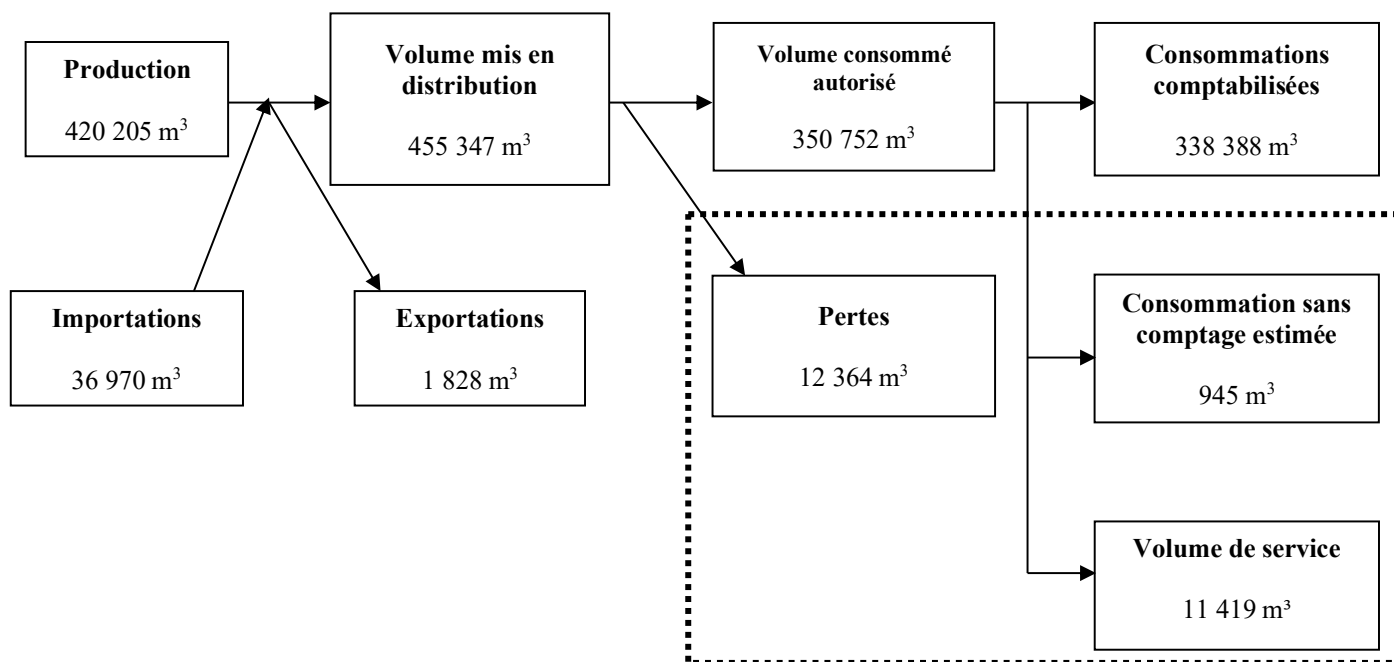
Les grands ouvrages -réservoirs, stations de traitement, pompages...-ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	Nombre de points	Points obtenus
PLAN DU RESEAU	15	OUI
INVENTAIRE AVEC MENTION DE LA CATEGORIE DE L'OUVRAGE	10	NON
INFORMATIONS STRUCTURELLES	15	OUI
CONNAISSANCE DE L'AGE DES CANALISATIONS	12	OUI
LOCALISATION DES OUVRAGES ANNEXES	10	OUI
EXISTENCE DES POMPES ET EQUIPEMENTS ELECTROMECHANQUES	10	OUI
LOCALISATION DES BRANCHEMENTS	10	OUI
DOC. AVEC CARACTERISTIQUES DU OU DES COMPTEURS EAU DE CHAQUE BRANCHEMENT	10	OUI
SECTEURS OU SONT REALISEES DES RECHERCHES PERTE D'EAU	10	OUI
LOCALISATION ET IDENTIFICATION DES INTERVENTIONS	10	OUI
EXISTENCE ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN PLURIANNUELDE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS	10	NON
EXISTENCE ET MISE EN ŒUVRE D'UNE MODELISATION DES RESEAUX	5	OUI

TOTAL	130	107
--------------	-----	-----

(1) Cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires.

■ **PERFORMANCE DU RESEAU 2019:**



L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

(consommations comptabilisées+exportations+estimations consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit+importations)

	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution en %	74,6 %	75,61 %	76,52 %	70,26%	77,12%

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- Indice linéaire des volumes non comptés

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes)/longueur du réseau hors branchements)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés	0,85	0,9	0,89	1,24	0,85%

- Indice linéaire de pertes en réseau

(pertes/longueur du réseau hors branchements)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau	0,67	0,81	0,83	0,81	1,14	0,76

■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX:**

	2018	2019	2020

linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	0	0,964	0,672
---	---	-------	--------------

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

■ TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'EXERCICE: SUR LES OUVRAGES ET LES RESEAUX :

RESERVOIRS:

*Pouyoux:

Condamnation du site à cause de gros soucis de sécurité du personnel. En attente du devenir du site.

*Lasvy :

Renouvellement de la télésurveillance

*Station des Chézelles :

-Panne de l'ozoneur pendant plusieurs mois. Une modification de la filière a été réalisée afin d'utiliser du permanganate de potassium permettant d'assurer le traitement.

-Réparation de l'ozoneur en juillet

-Perturbation régulière de la qualité de l'eau brute due à la régulation du barrage.

RESEAUX :

Déplacement canalisation au niveau champs photovoltaïque à SAINT-FIEL

■ PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE POUR L'ANNEE 2020

-Projet construction d'une nouvelle station à Lasvy

Programme de renouvellement du réseau

■ TRAVAUX ENVISAGES POUR LES ANNEES A VENIR:

-Construction nouvelle station

-Neutralisation (ressource du Pouyoux, 73^{ème} tranche),

-Mise en place d'un programme de renforcement et de renouvellement des canalisations,

-Modification desserte du village du Pouyoux,

-Mise en place d'un programme de réfection des chemins d'accès aux ouvrages.

-Renouvellement du linéaire.

■ ETAT DE LA DETTE:

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	92 148,39	72 213,72
Remboursements au cours de l'exercice	41 796,50	24 005,38
dont intérêts	5 508,99	4 070,71
dont en capital	36 287,51	19 934,67

AMORTISSEMENT REALISES:

2015	2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------	------

Montant de la dotation aux amortissements	188 707,00	189 979,22	177 192,69	168 187,72	177 747,84	177 244,28
--	------------	------------	------------	------------	------------	-------------------